

Projet de loi concernant l'instauration d'un budget mobilité, n° [3381](#)

Ce projet de loi prévoit pour les employeurs la possibilité de l'instauration d'un budget mobilité en tant qu'alternative à la voiture de société. Ce budget mobilité est basé sur trois piliers parmi lesquels l'employé peut choisir librement celui ou ceux dont il souhaite faire usage.

Le premier pilier consiste encore en une voiture de société, mais qui doit être une voiture respectueuse de l'environnement qui satisfait à des critères écologiques spécifiques. Cette voiture est soumise au traitement fiscal et parafiscal ordinaire d'une voiture de société. Le deuxième pilier est l'ensemble d'une série de modes de transport alternatifs et durables, dont les transports en commun, le vélo, la voiture partagée, etc. Enfin, le troisième pilier ouvre, pour l'employé, le droit au paiement du solde du budget qui n'a pas été dépensé dans les deux autres piliers.

Afin d'encourager autant que possible les modes de transport alternatifs, une exonération fiscale est prévue pour le deuxième pilier alors que le troisième pilier est soumis à une cotisation sociale spéciale de 38,07 %. Le budget mobilité est ouvert non seulement aux employés disposant d'une voiture de société mais également à ceux qui y sont éligibles suivant la politique relative aux voitures de société de l'employeur.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3381 est adopté par 104 voix et 14 abstentions

Vote nominatif : 001

Oui	104
-----	-----

Becq Sonja, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomme Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Clarinval David, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Devin Laurent, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Francken Theo, Frédéric André, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Goffinet Anne-Catherine, Grosemans Karolien, Henry Olivier, Jambon Jan, Janssens Dirk, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Mathot Alain, Miller Richard, Muylle Nathalie, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	014
-------------	-----

Almaci Meyrem, Calvo Kristof, Cheron Marcel, Maingain Olivier, Nollet Jean-Marc, Schlitz Sarah, Somers Ine, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vuye Hendrik, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Wouters Veerle